Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_76-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 25 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Christian FAUCHEUR, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT, Laëtitia MÉLOIS

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Cécile BERGER à François VERGNON
Franck LÉNA à Bernard BASTIER
Annie RAMIREZ à Régis KERDELHUÉ
Sandrine TURLURE à Nathalie LE FOLL

Secrétaire : Mme Capucine FALOURD

Date de la convocation	18 Juin 2026
Date de l'affichage	19 Juin 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2026_76 **Avancement de grade 2026 – service Education enfance jeunesse et sports - création et suppression de grades**

Rapporteur : R. Hénault

L'avancement de grade a lieu de façon continue d'un grade vers un grade immédiatement supérieur, au sein d'un même cadre d'emplois. Il est prononcé au choix, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle ou après examen professionnel.

Le CDG 56 procède au recensement des fonctionnaires remplissant les conditions individuelles et transmet un tableau des agents promouvables à l'ensemble des collectivités affiliées.

Depuis le 1er janvier 2021, les CAP ne sont plus compétentes en matière d'avancement. La loi Transformation de la FPT du 6 août 2019 a instauré un nouveau dispositif, les LDG qui précisent les attendus en matière de promotion et donnent ainsi aux agents de la visibilité en matière de valorisation de leurs parcours.

Le tableau annuel d'avancement est arrêté par l'autorité territoriale qui le communique au CDG qui en assure la publicité

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_76-DE

Afin de permettre la nomination des agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade 2026, il sera proposé au Conseil municipal les créations et modifications de postes de la manière suivante :

Filière	Catégorie	Nombre de poste concerné	Grade supprimé	Grade créé	Motif	A compter d
Animation	C	1	Adjoint territorial d'animation à temps non complet 32h30	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps non complet 32h30	Avancement de grade	17/10/2026
Technique	C	1	Agent de maîtrise à temps non complet 32h50	Agent de maîtrise principal à temps non complet 32h50	Avancement de grade	01/09/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 15 juin 2026,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 17 juin 2026,

DECIDE la création et la suppression des grades ci-dessus au tableau aux dates indiquées.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 26 Juin 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.